



# L'IMMOBILIER côte à côte

## Barème d'honoraires de transaction vente du 01.01.2020

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf mention contraire prévue au mandat  
TVA au taux en vigueur de 20% incluse

### Mandat exclusif de vente

Pour un prix net vendeur supérieur à	Et inférieur ou égal à	La commission TTC appliquée sera de	Le pourcentage appliqué sera de
	150 000 €	6000 €	
150 001 €	240 000 €	9000 €	
240 001 €	335 000 €	12 000 €	
335 001 €			3 %

### Mandat exclusif de vente avec clause d'inter-agence

Pour un prix net vendeur supérieur à	Et inférieur ou égal à	La commission TTC appliquée sera de	Le pourcentage appliqué sera de
	150 000 €		7 %
150 001 €	240 000 €		6 %
240 001 €	335 000 €		5 %
335 001 €			4 %

### Mandat simple de vente

Pour un prix net vendeur supérieur à	Et inférieur ou égal à	La commission TTC appliquée sera de	Le pourcentage appliqué sera de
	150 000 €		7 %
150 001 €	240 000 €		6 %
240 001 €	335 000 €		5 %
335 001 €			4 %

## L'immobilier côte à côte

6 Bd du M<sup>al</sup> Foch  
92500 Rueil-Malmaison  
01 47 08 45 40

[www.limmobiliercoteacote.com](http://www.limmobiliercoteacote.com)  
[rf@immobiliercoteacote.com](mailto:rf@immobiliercoteacote.com)

SAS au capital de 7600 € | RCS de Nanterre | SIREN 852 421 668 | APE 6831Z | CPI de Paris Ile de France N° 9201 2019 000 042 416 | Adhérent SNPI N° 21584 | TVA intracommunautaire FR 84 852 421 668. Le professionnel ne doit recevoir ou détenir aucun fonds pour l'activité concernée, sauf ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.

